

27 septembre 2016

N°04/2016

Ordre du jour

- Congés de fin d'année 2016
- Accord Parking de Creil
- Accord Transport Hazebrouck
- Accord télétravail Le Creusot
- La Bourse d'échange

Participants UATNE

L.Blain (DUO)
J.Gaurin (DRH)

P.Pobé (RRS)

Participants CFDT

J.Verdier
P.Alic

Autres O.S.

FO CFTC CFE-CGC
SUD CGT

Congés de fin d'année

Présentation d'un bilan suite aux dépôts de demande de congés sur la période de fin d'année.

M. Blain nous indique que sur l'été il restait des disponibilités (manque d'information sur la possibilité d'accepter des congés supplémentaires pendant cette période).

M. Gaurin rappelle que le pilotage des congés est du ressort du salarié (respecter les règles de fonctionnement RH afin de ne pas se retrouver écrêté en fin d'année).

Après ce constat, plusieurs hypothèses de l'entreprise sont envisagées :

- Rééquilibrage de la semaine 52 vers la semaine 51 (annonce sur l'ensemble des salariés pour volontariat de permutation ou autre)
- Possibilités d'heures supplémentaires
- Obligation d'assurer 1 samedi sur les 2. La **CFDT** est intervenue pour que les sites faisant 1 samedi sur 2 et contribuant toute l'année à une meilleure adhérence ne soient pas pénalisés. Nous faisons remarquer aussi qu'un site fermé un samedi n'est pas du fait des salariés.

- Possibilité de prendre une semaine à cheval sur la période (ex du mercredi au mardi), ce qui au vue de la **CFDT** aurait dû être prévisible et regardé ensemble pour le mode projet.
- Pas d'activités syndicales pendant cette période
- Renfort des soutiens, formateurs, managers et équipes transverses surtout pour le flux SU R qui demande moins de rappel métier.

M. Blain a demandé un renfort des partenaires pour cette période et attend une réponse pour les flux SU et HDR. Pour les PRO P et PRO R, les appels débordants seront traités par la sous-traitance.

La CFDT veillera à la mise en place équitable au plus tôt d'une ou plusieurs de ces solutions afin qu'un maximum de salariés puissent bénéficier des congés souhaités.



Vos délégués syndicaux CFDT

Philippe Alic
philippe.alric@orange.com

Jenyfer Verdier
jenyfer.verdier@orange.com

Accord parking de creil

Les élus sont d'accord à l'unanimité de la nécessité de rouvrir un dialogue sur cet accord afin de savoir le nombre de personnes concernées et de revoir le principe de l'adhérence.

Une renégociation est prévue avant la date butoir du 28/11/2016. Un bilan va être établi pour évaluer les modalités de prise en charge des frais de stationnement pour les salariés de l'UAT de Creil.

La CFDT va recenser toutes les remontées de nos élus locaux afin de négocier au mieux le renouvellement de cet accord.

Accord transport Hazebrouck

La recommandation de la DO est de ne pas poursuivre l'accord qui est en place depuis 8 ans par souci d'équité envers les autres conseillers (qui ne l'ont jamais évoqué !). M. Pobé propose un remboursement des frais de transport qui est inclus dans le PDE du Nord (non signé à ce jour) et une prise en charge des cas particuliers si besoin.

Nous recueillerons les avis des conseillers pour décider ensemble des futures positions et actions **CFDT** possibles

Cet accord concerne 6 conseillers dont la moitié aura 58 ans au terme de l'accord (13/01/2017) suite au regroupement des activités sur Dunkerque.

La CFDT regrette cette décision unilatérale et restera à l'écoute des salariés.

Accord télétravail Le Creusot

Cet accord est fondé sur le principe de l'alternance entre les sites du Creusot et Chalon sur Saône avec l'obtention de véhicules pour les trajets vers Chalon. Aujourd'hui il reste sur le site 3 salariés (2 soutiens-1 CC en TPS). M. Blain nous rappelle que le rôle du soutien est d'accompagner les conseillers, il y a une notion de proximité.

Cet accord sera revu lors de la prochaine réunion DS avec les remontées des salariés concernés ainsi qu'un bilan du dernier avenant.

Lors de l'établissement de cet accord en 2012, il répondait à une volonté de la DO de ne pas contraindre les salariés à une longue route dans le but d'éviter les accidents et le stress de la route.

La CFDT rappelle qu'une enquête des RPS est nécessaire avant toute négociation afin de s'assurer du bien être des salariés.

La bourse d'échange

Lors de la précédente réunion DS la bourse d'échange a été présentée avec des modalités négociées qui diffèrent de celles inscrites sur le site de l'UAT.

Les points 4 et 6 sont à réécrire dans les règles à respecter : il n'y pas d'obligation d'échanger le même jour dans la semaine et le volume d'heures échangé de doit pas forcément être identique (chaque salarié garde ses horaires avec la période intangible échangée).

Après discussion, la charte de la bourse d'échange étant mal expliquée M. Gaurin va demander sa modification et la communication des points échangés.

La CFDT regrette qu'après les échanges sur ce sujet lors de la dernière réunion DS, qu'il n'y ait pas eu une présentation du projet final, ce qui aurait évité ces incompréhensions.

La CFDT sera force de proposition pour les renégociations des accords et veillera au suivi des promesses de l'entreprise.

Prochaine réunion DS le mercredi 26 Octobre 2016 à Metz